

## CONSEIL MUNICIPAL DU 26 Juin 2024

137x24

### DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU DISPOSITIF D'AIDE A LA PROVENCE VERTE

Le Maire indique que le Conseil Départemental a créé un dispositif d'aide pour soutenir les projets en faveur de la biodiversité et des aménagements durables. Ainsi, ce dispositif subventionne des dépenses relatives à la création de parcs et de jardin collectifs, à l'aménagement d'espaces verts de proximité et îlots de fraîcheur, ou encore à la végétalisation des sols et des espaces publics.

Le taux de subvention maximum est de 70% du montant hors taxes des investissements dans la limite d'une dépense subventionnable plafonnée à 300 000 € HT pour les communes de plus de 10 000 habitants.

Dans ces conditions, le Maire propose de soumettre, au titre de cette aide, le projet d'aménagement paysager du parvis de l'Idéethèque.

Cette opération consiste à aménager l'espace devant l'Idéethèque en un parvis végétalisé et arboré à base d'essences méditerranéennes, ouvert à tous.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la demande d'aide financière du Département pour la réalisation de ce projet :

Opération	Montant HT de L'opération	Montant éligible à la subvention HT	Subvention Escomptée (70%)	Autofinancement de la commune (30%)
Aménagement paysager parvis Idéethèque	20 000€	20 000€	14 000€	6 000€

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- ADOPTE la demande de subvention relative à cette opération ;
- SOLLICITE l'aide du Conseil Départemental au titre du dispositif d'aide à la Provence Verte ;
- AUTORISE Le Maire ou son représentant à signer les conventions ainsi que tous les documents qui s'y rattachent ;
- SE PRONONCE comme suit :  
POUR : 33  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ

LE SECRETAIRE  
ROMAIN AMARO

LE MAIRE  
MICHEL AMIEL